

DÉLIBÉRATION N°2026-01

*Vu le Code de l'Éducation ;*

*Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;*

<b>Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :</b>	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	32
<b>Membres présents ayant voix délibérative :</b>	24
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	7
<b>Quorum :</b>	16

Le conseil d'administration de Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le règlement intérieur du bâtiment G (bâtiment du numérique) du site Vauban de Nîmes Université est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 08 janvier 2026

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG



Classée sous la référence : 2026-01  
Publiée sur le site de Nîmes Université le : 13/01/2026  
Transmis au recteur le : 13/01/2026  
Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois

Modalités de recours contre la présente délibération :  
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.

## Règlement Intérieur

### Bâtiment G « Numérique »

#### I. Description des équipements et leur usage

##### I-1. 1er étage

Le 1<sup>er</sup> étage se compose de 3 espaces. L'espace 1 comprenant une régie, 1 plateau TV et 1 studio podcast. L'espace 2 comprend un banc de montage et l'espace 3 comprend une salle de cours informatique (G101).

##### Espace 1 :

###### Régie

Espace partagé entre la régie du plateau TV et la régie du studio podcast, cette salle regroupe à la fois les outils de contrôle de diffusion en direct (Plateau TV) et ceux d'enregistrement audio (Podcast). Elle offre la possibilité d'enregistrer des voix off ou des podcasts sans interférer avec la réalisation d'une émission en direct sur le net.

###### Plateau TV

Véritable cœur des émissions de Nîmes Université diffusées en direct, le plateau TV s'étend sur 21 m<sup>2</sup>. Il est équipé de 3 caméras 4K, d'un écran de retour, de 2 micros canon, de 4 micros HF main, de 10 projecteurs Fresnel et d'un décor conçu pour les émissions Twitch de Nîmes Université. Ce décor est constitué d'1 sol amovible, 1 meuble, de rideaux, de panneaux occultants, 1 table basse, 1 table ronde, 1 mange debout, 3 chaises, 2 canapés et 2 lampes de salon. Amovible, il offre la possibilité d'adapter l'espace à d'autres usages pédagogiques, dans le respect des conditions précisées dans les articles suivants.

###### Studio Podcast

Espace insonorisé, le studio est conçu pour des enregistrements audio de qualité professionnelle. Il comprend un microphone, un prompteur, deux casques d'écoute ainsi que deux tabourets, garantissant confort et efficacité aux utilisateurs.

**Capacité totale d'accueil de l'espace 1 : 8 personnes maximum**

##### Espace 2 :

###### Banc de Montage

Conçu pour le travail individuel ou en petit groupe, cet espace est équipé d'un ordinateur, d'une paire d'enceintes et d'un casque d'écoute. Il permet aux étudiants et enseignants de réaliser leurs projets de montage dans des conditions adaptées.

**Capacité totale d'accueil de l'espace 2 : 4 personnes maximum**

##### Espace 3 :

###### Salle de cours informatique

Pensé pour les cours informatiques (bureautique, C2I, CLES, initiation à divers logiciels), cet espace dispose de 25 ordinateurs pour les étudiants, d'1 poste enseignant et d'1 écran tactile.

Il offre aux enseignants les conditions nécessaires pour dispenser leurs cours tout en permettant aux étudiants de mettre immédiatement en pratique les apprentissages.

**Capacité totale d'accueil de l'espace 3 : 26 personnes maximum**

### **I-2. 2ème étage :**

Le deuxième étage est composé de 2 espaces constituant le studio d'enregistrement chromakay. L'espace 4 comprenant une régie et un plateau d'enregistrement. L'espace 5 comprenant les loges.

#### **Espace 4**

##### **Régie**

Cet espace offre un contrôle à distance complet de l'éclairage, de la captation audio et vidéo du plateau, tout en assurant une communication directe avec celui-ci. Pour garantir la qualité et la sécurité des opérations, son utilisation se fait uniquement avec l'accompagnement d'un technicien audiovisuel de Nîmes Université.

##### **Plateau d'enregistrement**

D'une superficie de 51 m<sup>2</sup>, cette zone est dédiée aux tournages audiovisuels des services et étudiants de Nîmes Université. Conçue pour offrir les meilleures conditions de post-production, elle bénéficie d'un aménagement spécifique des murs et du sol, idéal notamment pour l'utilisation du chroma key. L'équipement comprend 3 caméras 4K, un écran de retour, un prompteur, 2 micros canon, 4 micros HF cravates, 16 projecteurs Fresnel ainsi qu'un rail de travelling motorisé et démontable. Le studio est également accessible à la location pour des structures extérieures.

**Capacité totale d'accueil de l'espace 4 : 6 personnes maximum**

#### **Espace 5 :**

##### **Loges**

Deux loges complètent cet étage et offrent un espace de préparation confortable. Chacune est équipée d'un MHC (miroir, penderie et prise électrique à hauteur de bureau) afin de répondre aux besoins pratiques des utilisateurs avant et pendant les tournages.

**Capacité totale d'accueil de l'espace 5 : 6 personnes maximum (3 personnes par loge)**

### **I-3. 3ème étage :**

Ce troisième étage contient l'espace 6 dédié aux enseignements en réalité virtuelle, ainsi qu'aux ateliers nécessitant cette technologie, il est d'une superficie totale de 126m<sup>2</sup>, et est découpé en trois pièces.

#### **Espace 6**

##### **Salle d'observation (20 personnes assise, et un enseignant/formateur)**

Cet espace de 28m<sup>2</sup> est équipé de deux écrans, vingt chaises et d'une machine "UVISAN", cet espace est pensé spécialement pour les enseignements théoriques. Les espaces en réalité virtuelle, situé dans l'espace pratique, peuvent être rediffusé dans la partie théorique à l'aide des deux écrans. L'appareil "UVISAN", quant à lui, est présent afin d'assurer l'hygiène des casques en les désinfectant à l'aide des technologies à ultra-violet.

### Salle de pratique VR (18 personnes maximum)

Cet espace de 95m<sup>2</sup> est équipé de plaques anti-sons, et de filets ouvrables ou fermables afin de délimiter les six zones de réalité virtuelle en fonction des modalités d'enseignement défini avec le SNAP. Il est aussi équipé d'un puissant système réseau, de six câbles USB-C fibré, deux câbles HDMI (branché sur les écrans de la salle théorique) et de prises électriques situé sur les murs et au sol afin de mettre en place les ordinateurs rangés dans la réserve.

#### La réserve

Cet espace de 3m<sup>2</sup> est la zone de rangement de la salle de réalité virtuelle. C'est ici que doit être rangé le matériel lorsqu'il n'est pas utilisé. Les matériels suivants sont rangés après utilisation dans la réserve : 6 ordinateurs haut de gamme posés sur des chariots, 6 écrans, 6 claviers, 6 souris, 6 casques Meta Quest 3 avec leurs batteries supplémentaires et leurs manettes, 6 chargeurs de Meta Quest 3, 6 casques HTC Vive Focus avec leurs manettes, 6 batteries supplémentaires pour HTC Vive Focus, deux chargeurs de batteries HTC Vive Focus, et des lingettes afin de nettoyer les casques.

#### **Capacité totale d'accueil de l'espace 5 : 38 personnes maximum**

## **II. Conditions particulières d'utilisation du plateau TV de l'espace 1**

Le plateau TV est une salle configurée par défaut pour les émissions Twitch de UNIMES\_WebTV.

En cas de non-utilisation du mobilier dédié, l'emprunteur de l'espace 1 est tenue de procéder à son déplacement et à son stockage, avec le plus grand soin, dans les emplacements indiqués par le gestionnaire de la salle.

Au terme du créneau, la salle et l'ensemble du matériel doivent être rétablis dans leur configuration initiale.

Un délai de 30 minutes, ajouté automatiquement avant et après chaque réservation, est prévu afin de permettre la préparation et la remise en état des lieux.

Tout manquement à ces obligations ou tout retard pourra entraîner la suspension des réservations futures.

## **III. Gestion du bâtiment G : comité de pilotage**

Le bâtiment G est géré par plusieurs services représentés dans le comité de pilotage qui se réunira à minima 1 fois par an. Ce comité comprend : le.la chargé.e de missions lié.e au numérique, le.la chef.fe de service de l'audiovisuel (SAV), le.la chef.fe du service du SNAP, le.la directeur.rice de la DSI et le.la directeur.rice de la DEVE ou leur représentant respectif en cas d'absence.

Le comité de pilotage a pour vocation de discuter des aménagements et équipements des lieux. Il fait le point sur les habilitations d'utilisation des espaces 1 et 2. Il peut être sollicité par un des membres du comité pour statuer sur les sanctions à tenir en cas de mauvaises usages.

## IV. Conditions d'accès

### IV-1. Modalités d'accès

#### IV-1.1. Personnels de Nîmes Université :

Les espaces 1 et 2 sont accessibles en autonomie à tous les membres de Nîmes université après :

1. soumission d'une fiche projet (annexe 1),
2. signature de son règlement intérieur et
3. **habilitation<sup>1</sup>** des utilisateurs.

Les lives Twitch, en particulier, et, de manière générale, tous les lives sur le web (YouTube ou autres) ont priorité sur les réservations de l'espace 1.

L'espace 3 est accessible après réservation auprès du planning géré par le BAMS, bureau d'accompagnement aux métiers de la scolarité de la DEVE.

Les espaces 4 à 6 ne sont accessibles qu'en présence d'un technicien audiovisuel (espaces 4 et 5) et d'un médiateur VR (espace 6), après :

1. soumission d'une fiche projet (annexe 1),
2. signature de son règlement intérieur et
3. de la **formation<sup>1</sup>** des utilisateurs (espace 6).

#### IV-1.2. Partenaires de Nîmes Université (EPE) et extérieurs :

Les espaces 1, 2, 4 et 5 ne sont accessibles qu'en **présence** d'un technicien audiovisuel. L'espace 6 n'est accessible qu'en présence d'un médiateur VR après :

1. soumission d'une fiche projet (annexe 1),
2. signature de son règlement intérieur.

L'espace 3 est accessible après réservation auprès du planning géré par la BAMS après soumission d'une fiche navette auprès du service Événementiel.

### IV-2. Description des catégories d'utilisateurs

#### IV-2.1. Utilisateurs ponctuels :

Ils utilisent les espaces sous la supervision d'un personnel dédié.

Ce statut s'applique pour une utilisation inférieure à :

- 4h pour le studio podcast et le box de montage
- 16h pour le plateau TV
- 7h pour l'espace VR

Ce statut concerne également les utilisateurs de l'espace 4 et 5 dont l'accès est conditionné par la présence d'un technicien audiovisuel.

#### IV-2.2. Utilisateurs formés (espace 6)

Ils travaillent sous la supervision d'un médiateur VR.

Un **module en ligne d'acculturation à l'enseignement immersif**, disponible sur la plateforme e-campus, doit être dûment validée via le compte universitaire des utilisateurs. Les

<sup>1</sup> Cf. chapitre IV-2 Description des catégories d'utilisateurs

enseignements ou activités seront dispensés en présence d'un enseignant et du médiateur VR. La présence de l'enseignement est obligatoire.

#### IV-2.3. Utilisateurs habilités (espaces 1 et 2)

Ils travaillent de manière autonome après avoir obtenu une habilitation d'utilisation qui leur permet d'utiliser correctement le matériel et ces espaces. Cette habilitation est obtenue après avoir suivi une formation en présentiel (30mn de présentation pour le box de montage, 1h pour le studio de podcast et 4 h pour le plateau TV) donnée par le service audiovisuel et effectué un certain nombre d'heures d'utilisation de l'équipement (1h30 pour le box de montage, 3h pour le studio de podcast et 12h pour le plateau TV) sous la supervision d'un technicien audiovisuel.

**Tableau récapitulatif**

Catégories d'utilisateurs	Utilisateurs ponctuels	Utilisateurs formés Nîmes Université (Durée de la formation)	Utilisateurs habilités Nîmes Université (Heures à valider)
<b>Espace 1</b>			
Plateau et régie TV	Supervisé	4h	12h
Studio et régie podcast	Supervisé	1h	3h
<b>Espace 2</b>			
Box de montage	Supervisé	30mn	1h30
<b>Espace 4 et 5</b>			
Studio d'enregistrement fond vert	Supervisé	✗	✗
<b>Espace 6</b>			
Espace VR	Supervisé	Supervisé Module d'acculturation à l'enseignement immersif sur e-campus	✗

**Révision de l'habilitation** : le maintien de l'habilitation est conditionné à une actualisation annuelle des connaissances. Cette révision, obligatoire, est réalisée auprès d'un technicien audiovisuel une fois par an.

Toute période de non-utilisation de l'espace 1 (1er étage) supérieure à six mois entraîne automatiquement la perte de l'habilitation.

## V. **Prestation et modalités financières**

### V-1. EPE Nîmes Université :

Les enseignants formés disposent d'un accès gratuit aux espaces. Dans le cas où les usages augmenteraient, le comité se réserve le droit de statuer sur une limite d'heures par enseignant.

## **V-2. Organismes ou établissements extérieurs à l'EPE**

**Les espaces 4 à 6** peuvent être loués par des organismes ou établissements extérieurs à l'EPE Nîmes Université. Cette location fait l'objet d'une convention entre Nîmes Université et le demandeur.

2eme étage Studio d'enregistrement chromakay	3eme étage Espace VR
1500 €/ jour (8h-17h) 750€ / demi-journée (8h-12h ou 13h-17h) Présence obligatoire d'un technicien audiovisuel	1200 €/ jour (8h-18h) 600 €/demi-journée (8h-12h ou 14h-18h) Présence obligatoire d'un médiateur VR
Décision votée le 10 décembre de 2024 en Conseil d'Administration	Décision votée le 9 décembre de 2025 en Conseil d'Administration

## **VI. Restitution des lieux / Fin de séance**

À l'issue de chaque séance, les utilisateurs habilités doivent :

- Sauvegarder leur travail sur support personnel amovible puis supprimer ses fichiers des ordinateurs utilisés.
- Remettre le mobilier de la salle dans la configuration initiale.
- Rétablir les paramétrages et branchements tels qu'ils étaient à leur arrivée.
- Mettre hors tension l'ensemble du matériel.
- Veiller à ce qu'aucun déchet ne demeure dans les salles ou la régie.
- Éteindre l'éclairage de tous les espaces utilisés.
- Dans le cas du plateau TV, vérifier que la porte soit bien fermée à clef et replacer celle-ci dans la boîte prévue à cet effet.
- Vérifier que la porte de la salle est bien verrouillée en quittant les lieux.

Un état des lieux sera systématiquement réalisé avec un technicien audiovisuel lors de l'ouverture et de la fermeture des espaces 1 et 2.

## **VII. Horaires d'accès ouverture**

**Les espaces 1, 2, 4 et 5 sont accessibles de 8h à 17h.**

**L'espace 6 est accessible de 8h à 18h.**

Des dérogations horaires peuvent être accordées sur demande motivée auprès du service responsable (SAV pour 1, 2, 4 et 5 — SNAP pour 6).

**L'utilisateur isolé devra obligatoirement respecter les recommandations en vigueur au sein de Nîmes Université (pour toutes questions complémentaires : [securite@unimes.fr](mailto:securite@unimes.fr)).**

## **VIII. Modalités de réservation**

Les demandes de réservation des personnels Nîmes Université devront être adressées obligatoirement par émail :

<b>Espaces 1, 2, 4 et 5</b>	<b>Espace 3</b>	<b>Espace 6</b>
Plateau TV, Studio Podcast, Box de montage, Studio chromakey	Salle G101	Espace VR
<a href="mailto:audiovisuel@unimes.fr">audiovisuel@unimes.fr</a>	<a href="mailto:planning@unimes.fr">planning@unimes.fr</a>	<a href="mailto:SNAP@unimes.fr">SNAP@unimes.fr</a>

**Dans le cas de groupes supérieurs à 6 étudiants, la réservation  
de la salle G101 est fortement recommandée.**

**Attention :**

- En cas d'absence de l'utilisateur dans les 15 premières minutes de la réservation, l'espace pourra être réaffecté à un autre utilisateur, sauf si un retard a été signalé au service gestionnaire de l'espace.
- Pour le 3eme étage, en cas d'absence de l'enseignant, le créneau est annulé.
- En cas de trois absences consécutives non signalées, l'utilisateur verra l'ensemble de ses réservations ultérieures automatiquement annulées.
- La réservation d'une salle ne vous donne pas accès à d'autres espaces même s'ils ne sont pas utilisés, leur réservation est obligatoire et conditionnée.

## **IX. Règles de bonne conduite et respect du matériel :**

Le bon fonctionnement des équipements dépend des bonnes pratiques que les utilisateurs adoptent.

**Pour l'ensemble des espaces, il est interdit de :**

- manger, boire, ou utiliser des appareils personnels non autorisés (ex : chargeurs).
- modifier les réglages électriques (tableaux de bord, prises murales).

**Pour les espaces 1, 2 et 4, il est interdit de :**

- Fond vert :
  - coller des adhésifs non validés par le service audiovisuel
  - déplacer les projecteurs.
- Régie et box de montage :
  - installer des logiciels ou plugins sans autorisation.
  - télécharger du contenu non pédagogique (films, musique protégée, etc.).

Sauvegardez vos configurations de stream dans un dossier dédié (Mes Fichiers/Streams).

En cas de problème sur un équipement, il est impératif de prévenir le service concerné.

Espaces 1, 2, 4 et 5	Espace 3	Espace 6
Plateau TV, Studio Podcast, Box de montage, Studio chromakey	Salle G101	Espace VR
<a href="mailto:audiovisuel@unimes.fr">audiovisuel@unimes.fr</a>	<a href="https://glpi.unimes.fr/">https://glpi.unimes.fr/</a>	<a href="mailto:SNAP@unimes.fr">SNAP@unimes.fr</a>

Pour tout dommage dû à une mauvaise utilisation du matériel et en fonction du degré de gravité, l'habilitation et l'accès de l'utilisateur seront suspendus.

## **X. Valorisation des productions**

Dans un souci de valorisation du bâtiment du numérique et des services, il est convenu de mentionner les coordonnées de celui-ci pour toute production, à minima dans les remerciements.

Pour le personnel : le service responsable de l'espace utilisé.

Pour les extérieurs : la mention *Nîmes Université* est obligatoire.

## **XI. Stockage des données**

A la fin de chaque session, les utilisateurs doivent stocker leur production sur un support amovible (USB, disque dur externe).

L'utilisateur est seul responsable de la sauvegarde de ses données.

### **Signature du règlement :**

En signant ce règlement intérieur, j'engage ma responsabilité quant à l'accès et la bonne utilisation des équipements. Je comprends que le règlement intérieur pourra être mis à jour en fonction de l'évolution des conditions d'utilisation votées par le Conseil d'Administration de Nîmes Université.

Nom :

Prénom :

Statut :

Email :

Tel :

Date :

Signature :



Remplissez les informations de votre projet et exportez-les en PDF

## Informations du Projet

Remplissez tous les champs pour générer votre fiche de projet

### Informations Personnelles

Nom

Votre nom

Prénom

Votre prénom

Fonction

Votre fonction

Porteur de projet

Nom du porteur de projet

Service / Faculté / Département / Laboratoire

Votre service

### Informations du Projet

Description du projet justifiant l'utilisation du bâtiment G

Décrivez votre projet...

Effectif

Nombre de personnes

Date de Début

jj/mm/aaaa

Date de Fin

jj/mm/aaaa

Nombres d'heures d'utilisation prévues

Ex: 40

Edit with

x

## Installations demandées

**Plateau TV**

\*Habillement obligatoire pour exercer en autonomie

**Studio d'enregistrement**

\*\*Présence obligatoire d'un technicien

**Podcast**

\*Habillement obligatoire pour exercer en autonomie

**Salle VR**

\*\*Présence obligatoire d'un modérateur VR

**Box de montage**

\*Habillement obligatoire pour exercer en autonomie

## Signature

Lieu

Nîmes

Signature du demandeur \*

 Effacer la signature

Exporter en PDF

Edit with

